

QUÉBEC, 27 Février, 1851.

La seconde est aujourd'hui le *nec plus ultra* des études pour bon nombre de ceux qui se destinent aux professions. Comme si l'on en savait assez, lorsqu'on peut faire de mauvais thèmes, de mauvais vers et de mauvaises versions, traduire mal le grec et écrire passablement le français. Rien n'est plus regrettable que la légèreté avec laquelle beaucoup de jeunes-gens manquent leurs études. Croirait-on, si on ne le voyait souvent, qu'un dégoût passager, une fringale de liberté, l'approche d'un examen auquel on n'est pas préparé puissent engager un jeune homme à quitter le collège, déterminer une vocation et fixer une décision d'où dépend le reste de la vie?

" Mais dit-on je suis bien sûr de ma vocation et fûssé-je resté quatre ans de plus au collège, je n'aurais pas changé de vue. J'ai fait l'été ce que j'aurais fait plus tard et dans quatre ans je serai près d'être avocat ou médecin, tandis que si je fusse resté ici j'en serais tout simplement à commencer ma cléricature. " " J'admets que votre vocation soit bien assurée et quatre ans n'eussent pu changer une résolution prise peut-être en huit jours; j'admets aussi que vous vous procuriez une avance de quatre ans; qu'est cela comparé au désavantage qui en résultera pour tout le reste de votre vie?"

" Voyez donc M. un tel qui n'a jamais fait de cours d'études, cela ne l'a pas empêché de faire son chemin".

Les quelques particuliers que l'on cite ainsi sont des exceptions; et leur exemple ne peut certainement pas excuser de se pourvoir de leur ignorance ceux qui ne savent s'ils réussiraient ou non. Ces particuliers peuvent avoir eu en leur faveur des circonstances que leurs imitateurs n'auront pas. Ce n'est jamais d'après les exceptions, quoiqu'on soit toujours porté à se regarder soi-même comme une exception, que l'on doit régler sa conduite.

Il est certain que celui qui manque volontairement ses études se prive de grands avantages et d'un gage moins que douteux de succès, quelque soit l'état qu'il embrasse: il est certain qu'il se prépare pour l'avenir des regrets d'autant plus cuisants que la cause en aura été volontaire.

Il n'en est plus aujourd'hui comme il en était autrefois où l'on ne se souciait guère de l'instruction que peu de personnes possédaient. Aujourd'hui ceux-mêmes qui ne sont instruits veulent le paraître;

le goût de l'instruction qui existe partout ailleurs que chez un certain nombre d'écoliers et d'étrangers s'accroît avec l'instruction même, bientôt les petites-filles qui sortiront de nos écoles-modèles de la campagne en sauront plus long que la plupart de ceux qui sortent au milieu de leurs études pour se faire médecins ou avocats.

L'intérêt du pays demande que ceux qui occupent les premières positions de la société, soient tous des gens instruits et celui de la race canadienne-française exige que ceux qui la représentent dans les professions que l'on regarde ordinairement comme les plus relevées, ne soient inférieurs en rien, à ceux de leurs confrères qui sont d'origine étrangère, mais qu'ils l'emportent au contraire sur eux, sous tous les rapports.

Nous croyons donc coupable envers lui-même, envers sa patrie et envers sa nationalité, celui qui se destinant aux professions les plus distinguées, omet sans de graves raisons une partie notable de ses études.

Un ingénieur Français vient de faire admettre pour l'exposition de Londres une machine à composer qui dépasse tout ce qui a été tenté jusqu'à ce jour, sous ce rapport. Cette invention distribuée, compose, justifie et interligne à une vitesse de dix mille lettres à l'heure. D'après certaines dispositions, un homme peut composer de quatre caractères différents, sans démonter les casses et sans quitter sa place.

Cette machine fait certainement honneur à la sagacité de celui qui l'a inventée; mais sera-t-elle vraiment utile? C'est ce dont il est permis de douter.

En effet, quel avantage attend-on de l'emploi de cette machine? Une plus grande promptitude dans la publication des journaux et des ouvrages de toutes sortes. Mais vraiment existe-t-il sous ce rapport un besoin réel? et lorsqu'un papier comme le *Times* peut se tirer chaque jour à quinze ou vingt mille exemplaires et à deux millions peut-on n'être pas satisfait? Oh! avec les moyens actuellement en usage les bons journaux et les bons livres peuvent se publier avec assez de promptitude; et pour les mauvais, ils n'ont déjà que trop de facilité pour se répandre.

Supposons maintenant que cette machine soit mise en usage, qu'arrivera-t-il? C'est que le nombre d'employés dans les imprimeries sera considérablement diminué. C'est qu'une foule d'entre eux se trouveront par là privés d'un travail qui leur procurait la vie. Autant de familles plongées dans la misère, et un plus grand nombre d'enfants réduits à mendier la nourriture que leur père se verrait dans l'impossibilité de leur procurer.

Et, dira-t-on, qu'ils embrassent un autre genre d'industrie. Oui, sans doute, un compositeur ferait un habile cordonnier. Et quand il y réussirait, qui lui garantirait que dans quelques années il ne sera pas remplacé par une machine à deux douzaines de bottes par heure?

Nous ne sommes point économiste, tant s'en faut, mais il nous semble qu'on ne doit faire usage de toutes les inventions de ce genre, que chez un peuple où la population ne suffit pas aux travaux qu'exige l'industrie. Pour les pays comme ceux de la vieille Europe, où il y a tant de bras sans emploi, toutes les nouvelles machines nous paraîtraient plutôt une calamité qu'un avantage; car elles ne sont propres qu'à accumuler les capitaux entre les mains de quelques individus au détriment du grand nombre.

On pourra alléguer le *bon marché* . Mais si le bon marché ne peut se procurer que par la ruine d'une multitude de familles, certes alors il nous paraît coûter trop cher. A quoi servira-t-il, si l'on met la plupart dans l'impossibilité d'en profiter?

Le conseil de ville a résolu à l'unanimité, vendredi dernier, de présenter une adresse à Son Excellence le gouverneur général, lui demandant de faire examiner par les ingénieurs du gouvernement s'il y aurait possibilité de jeter un pont suspendu sur le Saint Laurent, soit entre le Cap-Rouge et la Chaudière, soit entre Deschambault et Lothbinière et quel en serait le coût.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE- Le Parlement s'est assemblé le 4, et la Reine a ouvert la session en personne. Dans une partie de son discours, S.M. s'exprime ainsi par rapport à la question catholique:

" L'usurpation de certains titres ecclésiastiques, conférés par un pouvoir étranger, a vivement excité le peuple de ce royaume, et un grand nombre de mes sujets m'ont présenté des adresses pour exprimer leur attachement au trône et me prier de résister à cet envahissement. Je leur ai fait connaître ma détermination à maintenir les droits de ma couronne et à garantir l'indépendance de la nation contre toutes espèces d'envahissements. J'ai en même temps exprimé mon désir de voir la liberté religieuse, tant appréciée par la nation, se soutenir, avec le secours de Dieu, dans toute son intégrité. Ce sera votre devoir de bien examiner la mesure que l'on vous propose sur ce sujet."

Le 7, Lord John Russell introduisait un bill sur cette fumeuse question. Il propose de déclarer illégaux tous actes faits par les prélats catholiques-romains en leur qualité officielle, et de confisquer au profit de la couronne tous biens qui leur seraient légués pour des usages religieux. Ce bill défendrait aussi aux prélats de prendre aucun titre appartenant à un diocèse anglican, ou à quelque district ou lieu que ce soit dans le Royaume-Uni.

FRANCE. Le président a demandé une dotation additionnelle de 4,800 000 francs. Ce projet de loi éprouvera une forte opposition.